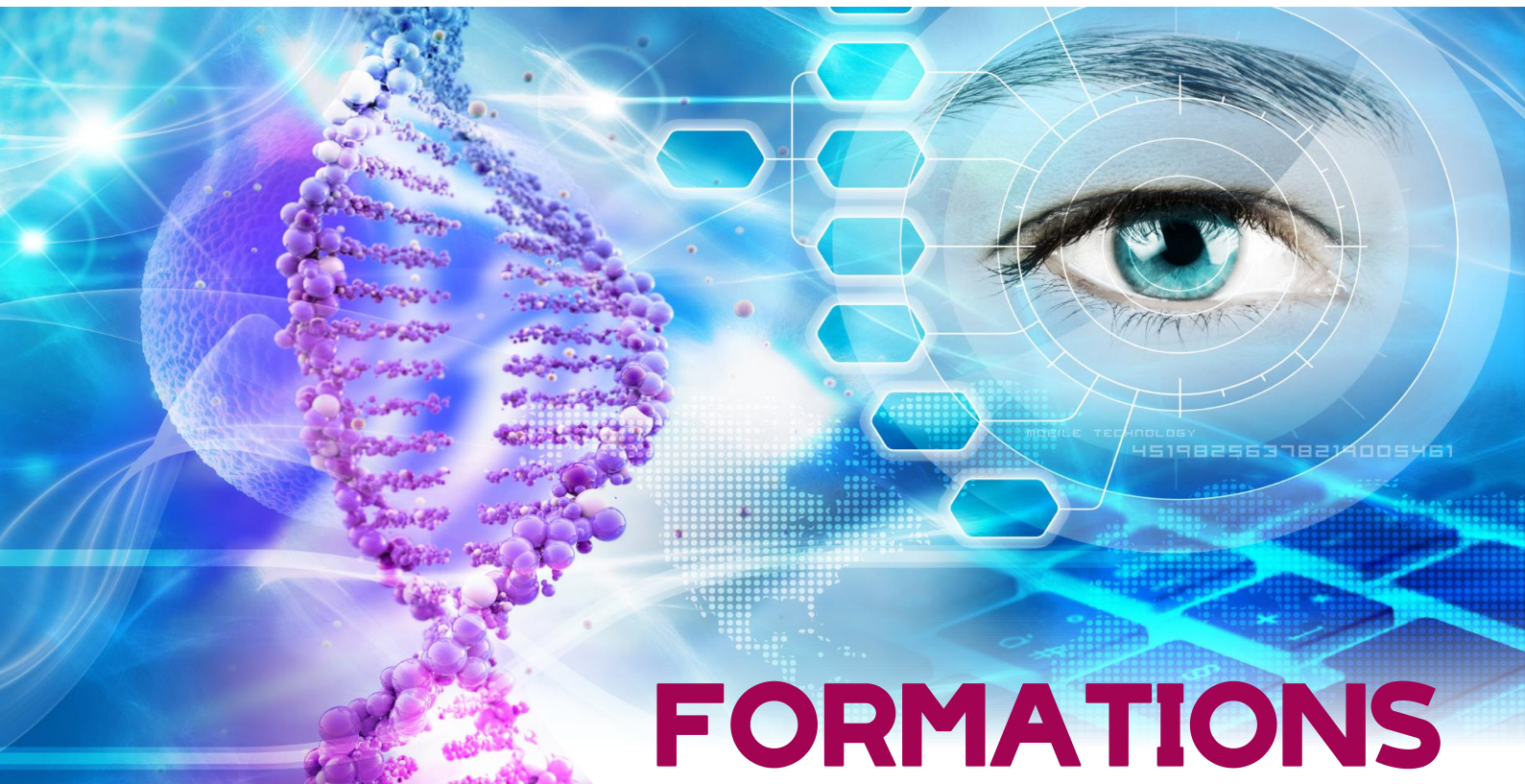


AFMTELETHON

INNOVER POUR GUERIR



CENTRE DE FORMATION



FORMATIONS PROFESSIONNELLES 2025

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR



Sommaire	2
Qui sommes-nous ?	3
Pour s'inscrire	4
Formations à venir	5
Sessions 2025	6
Formations spécifiques maladies neuromusculaires	7
Approche des maladies neuromusculaires	8
Connaissance des maladies neuromusculaires - Niveau 1	10
Essais cliniques et traitements : accompagner les malades et leur famille	12
Bien installé dans son fauteuil	14
Compensation du membre supérieur.....	16
Formations spécifiques accompagnement	19
La fonction de RPS : les fondamentaux.....	20
Législation sociale	22
Accueil et gestion des émotions	24
Fin de vie et deuil : accompagner les familles.....	26
Dynamique de l'accompagnement : enjeux psychiques et limites	28
Formations transverses	31
Éducation Thérapeutique du Patient.....	32
Formateur Occasionnel	34
Handicap et autres cultures : L'apport de la démarche interculturelle	36
Migrants et étrangères en France : introduction aux problématiques d'accès aux droits et aux soins	38
Comment financer votre formation	40
Handicap et accessibilité	41

L'AFM-Téléthon a créé en 2015 son Centre de Formation. Rattaché à la Direction des Actions Auprès des Familles (DAAF), il a pour missions :

- ❖ Assurer le développement des compétences spécifiques de ses acteurs
- ❖ Diffuser les connaissances sur les maladies neuromusculaires et ses expertises métiers

L'objectif de cet organisme est ainsi de contribuer à la valorisation, la visibilité, la reconnaissance des métiers et le développement des compétences, en lien avec l'objet de l'association : vaincre les maladies neuromusculaires.

À ce titre, le Centre de Formation a vocation à développer des activités de formation en externe et notamment auprès des partenaires de santé.

L'ÉQUIPE

- ❖ Une responsable de l'organisme
- ❖ Une Assistante
- ❖ Une Chargée E-learning et développement
- ❖ Une Chargée d'ingénierie pédagogique junior

UN ORGANISME CERTIFIÉ

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

QUELQUES CHIFFRES

224
professionnels
formés en 2024

Plus de 97%
des objectifs atteints
en fin de formation*
(97% totalement ; 3% partiellement)

Plus de 92%
des stagiaires considèrent avoir amélioré leurs
connaissances et/ou compétences suite à nos formations*
(92% totalement ; 7% partiellement)

Plus de 99%
des stagiaires mettent en avant la maîtrise des contenus
et des compétences techniques de nos intervenants*
(99% satisfait ; 1% partiellement satisfait)

99% des stagiaires
conseilleraient nos formations à leurs collègues*
(1% sans opinions)

* Résultats obtenus sur un panel de 150 stagiaires répondant sur l'année 2024

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

EN INTERNE

- ① Inscription par votre supérieur hiérarchique auprès de la DRH
- ② **2 mois avant le début de la formation** : confirmation de votre inscription par la DRH et envoi d'un questionnaire de renseignement par le Centre de Formation
- ③ **3 semaines avant le début de la session** : envoi de la convocation

Contact : formationdrf@afm-telethon.fr

EN EXTERNE

- ① Remplir le bulletin d'inscription
- ② **2 mois avant le début de la formation** : confirmation de votre inscription par le Centre de Formation
- ③ **3 semaines avant le début de la session** : envoi de la convocation

Contact : centredeformation@afm-telethon.fr

Pour toute personne en situation de handicap, veuillez contacter le centre de formation (centredeformation@afm-telethon.fr) afin de vérifier que les moyens techniques (ou matériels) et pédagogiques permettent de vous accueillir dans les meilleures conditions.

LES FORMATS

LES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL se déroulent à Évry. En fonction des dynamiques et des besoins, certaines formations peuvent se dérouler en région.

LES FORMATIONS À DISTANCE se développent avec une approche synchrone via Microsoft TEAMS ou asynchrone avec notre outil E-learning pour vous permettre plus de flexibilité et de souplesse en termes d'horaire et de disponibilités.



CONSULTER LE CATALOGUE

EN INTERNE

Sur  :
 Dans la section « Mon entité »
 - « Centre de Formation »

EN EXTERNE

Sur le site de l'AFM-Téléthon :
afm-telethon.fr
 Dans la rubrique « Notre catalogue de formations professionnelles »

Une version numérique (PDF) peut vous être adressée sur simple demande à

centredeformation@afm-telethon.fr

Connaissance des maladies neuromusculaires Niveau 2 – Cycle 2

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'origine et les conséquences des principales maladie neuromusculaire
- Comprendre les prises en charge médicales et paramédicales des principales maladies neuromusculaires
- Identifier les réseaux médicaux de référence pour ces maladies

Public :

Externe : tout.e professionnel.le intervenant auprès de personnes atteintes de pathologies neuromusculaires.

Interne : Direct.rices.eurs et assistant.e.s de Services Régionaux, Référent.e.s Parcours de Santé, Professionnel.le.s de santé des consultations spécialisées et du Pôle Yolaine de Kepper, Cherch.euses.eurs de l'institut des biothérapie

FORMATIONS	LIEU	DATES
Approches des maladies neuromusculaires	Évry	Le 11/03/2025
Connaissances des maladies neuromusculaires - Niveau 1 Session 1 : Session 2 :	Évry	Du 01/04 au 04/04/2025 Du 14/10 au 17/10/2025
Essais clinique et traitements : accompagner les malades et leur famille Session 1 : Session 2 :	Évry	Du 18/03 au 19/03/2025 Du 13/11 au 14/11/2025
Bien installé dans son fauteuil	Évry	Du 17/09 au 18/09/2025
Compensation du membre supérieur Session 1 : Session 2 :	Évry	Du 25/03 au 26/03/2025 Du 04/11 au 05/11/2025
La fonction RPS : les fondamentaux Session 1 : Session 2 :	Évry	Du 13/05 au 15/05/2025 Du 18/11 au 20/11/2025
Législation sociale	E-learning + Évry	Du 01/07 au 11/09 et le 12/09/2025
Accueil et gestion des émotions	Évry	Du 25/09 au 26/09/2025
Fin de vie et deuil : accompagner les familles Partie 1 : Partie 2 :	Évry	Du 05/06 au 06/06/2025 Le 27/06/2025
Dynamique de l'accompagnement : enjeux psychiques et limites Partie 1 : Partie 2 :	Évry	Du 20/11 au 21/11/2025 Du 18/12 au 19/12/2025
Éducation Thérapeutique du Patient Partie 1 : Partie 2 :	Évry	Du 25/11 au 27/11/2025 Du 10/12 au 12/12/2025
Formateur Occasionnel Partie 1 : Partie 2 :	Visioconférence + Évry	Du 06/05 au 07/05/2025 Du 11/06 au 12/06/2025
Handicap et autres cultures	Évry	Du 30/09 au 02/10/2025
Migrants et étrangers en France	Évry	Du 09/10 au 10/10/2025

FORMATIONS SPÉCIFIQUES MALADIES NEUROMUSCULAIRES



Approche des maladies neuromusculaires



À l'AFM-Téléthon, des salariés sont recrutés tout au long de l'année pour travailler auprès des personnes malades et de leur famille. Certains auront un contact occasionnel à distance d'autres assureront un accompagnement de proximité.

Cette formation permettra à tous d'acquérir rapidement une compréhension générale de l'origine et des modes de transmission des principales maladies neuromusculaires. Selon leur poste de travail, cette formation devra être complétée par un approfondissement en continu des connaissances.



Présentiel
Évry



1 jour
(7 heures)
9h00- 17h00



De 10 à 14 stagiaires



295€ HT par stagiaire

PUBLIC

Externe : Professionnel.le.s du médico-social intervenants auprès de personnes atteintes de pathologies neuromusculaires

Interne : Salarié.e.s nouvellement recruté.e.s sur un poste en contact avec les familles

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Fabrice DUMAINE, Cadre de proximité à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Pascale RAOUL, Référente Parcours de Santé à l'AFM-Téléthon

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

Session : le 11/03/2025

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre l'origine des maladies neuromusculaires
- Identifier les principales maladies neuromusculaires
- Savoir informer les personnes concernées
- Adapter sa pratique aux formes de la maladie

CONTENU

Cours alternant entre 60% de théorie et 40% d'interactivité

- Le motoneurone
- Approche de la génétique : les principaux modes de transmission
- La démarche diagnostique
- Les principales atteintes cardiaques, respiratoires, et orthopédiques
- Quelques maladies neuromusculaires (dystrophies, neuropathies, amyotrophies spinales, ...) : les modes de transmission, les signes cliniques, l'évolution et le suivi.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés, quizz, jeux de la ligne, vidéos, études de cas

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 30 min)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Connaissance des maladies neuromusculaires - Niveau 1



Depuis près de 30 ans, l'AFM-Téléthon accompagne les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aide à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie.

Cette formation, conçue par les experts de l'AFM-Téléthon, permettra à tout professionnel intervenant auprès de malades, de connaître les principales pathologies neuromusculaires, d'identifier leurs conséquences et de comprendre leur prise en charge médicale et paramédicale.



Présentiel
Évry

4 jours
(28 heures)



Jour 1 : début à 10h00
Jour 4 : fin à 16h00



De 10 à 18 stagiaires



1235 € HT par stagiaire

Session 1 : du 01/04 au 04/04/2025

Session 2 : du 14/10 au 17/10/2025

PUBLIC

Externe : Tout.e professionnel.le intervenant auprès de personnes atteintes de pathologies neuromusculaires

Interne : Direct.rices.eurs, Référént.e .s Parcours de Santé, Assistant.es.s des Services Régionaux, Professionnel.le.s de santé des consultations spécialisées et du pôle Yolaine de Kepper

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Pascale RAOUL, Référente Parcours de Santé à l'AFM-Téléthon
Nadège GROLEAU, Référente Parcours de Santé à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Spécialistes médicaux, paramédicaux et scientifiques des maladies neuromusculaires

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'informer les familles sur :

- L'origine et les conséquences des principales maladies neuromusculaires
- Les prises en charge médicales et paramédicales pour ces maladies
- Les avancées de la recherche et les pistes thérapeutiques

CONTENU

1er jour (25% d'échanges libres sur les attentes / 75% de théorie)

- Les bases de la génétique
- Les principales maladies neuromusculaires : classification, origines, tableaux cliniques

2ème jour (80% de théorie / 20% de bilan interactif et évaluation des 2 premières journées)

- La prise en charge rééducative : orthopédique, kinésithérapique, respiratoire
- La prise en charge clinique : chirurgicale, cardiaque, respiratoire, nutritionnelle

3ème jour (85% de théorie / 15% d'études de cas)

- Les aspects psychologiques des maladies neuromusculaires

4ème jour (50% de théorie / 50% d'interactivité comprenant une visite du Généthon et un temps de bilan et d'évaluation oral)

- Les avancées scientifiques et perspectives thérapeutiques
- De la connaissance à la pratique : reprise des points abordés et mise en perspective professionnelle avec auto-évaluation des acquis

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés, études de cas, questions-réponses, quizz

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 1h30)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Essais cliniques et traitements : accompagner les malades et leur famille



À l'AFM-Téléthon, les Référents Parcours de Santé accompagnent les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aident à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie. Le développement des essais cliniques et l'arrivée des nouveaux traitements posent de nouveaux objectifs d'information et d'accompagnement. Cette formation permettra aux professionnels d'adapter leurs interventions à ce nouveau contexte.



Présentiel
Évry

2 jours

(14 heures)



Jour 1 : début à 10h00

Jour 2 : fin à 16h30



De 10 à 15 stagiaires



585€ HT par stagiaire

PUBLIC

Externe : Tout.e professionnel.le intervenant auprès de personnes impliquées ou pouvant être impliquées dans des essais cliniques en lien avec les maladies neuromusculaires

Interne : Prioritairement Direct.rices.eurs de Services Régionaux, Référent.e.s Parcours de Santé

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Marie-Christine BELLOT, Responsable coordination des projets transversaux dans le parcours de soin à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Carole ANDRE, Direction scientifique / Claire-Cécile MICHON, Psychologue conseil / Sylvie MARION et Marie-Odile SCHANEN BERGOT, MYOINFO / Hervé NABARETTE, Direction des Affaires Publiques

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Avoir déjà suivi la formation "Connaissance des maladies neuromusculaires - Niveau 1" ou avoir des connaissances de base sur les pathologies des malades neuromusculaires sont nécessaires.

Session 1 : du 18/03 au 19/03/2025

Session 2 : du 13/11 au 14/11/2025

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les différentes phases d'un essai clinique du développement à la mise sur le marché
- Connaître le rôle des différentes instances réglementaires pour la mise en œuvre d'un essai et pour la fixation du prix d'un nouveau traitement
- Savoir trouver l'information et se tenir informé sur les essais cliniques en cours et les nouveaux traitements
- Comprendre l'impact psychologique de la participation ou non-participation à un essai clinique
- Connaître le cadre de référence de l'accompagnement des personnes dans les essais cliniques
- Identifier les moments clés d'une participation à un essai et être capable de mettre en œuvre un accompagnement adapté à chacune de ces étapes

CONTENU

1er jour (40% de théorie / 30% de séances questions/réponses / 30% de démonstration d'outils)

- Le développement d'un médicament : essai clinique, production et mise sur le marché des nouveaux traitements
- L'accès aux nouveaux traitements et le prix du médicament
- L'information sur les essais cliniques et les nouveaux traitements : outils et circuits

2ème jour (15% du temps réservé à des échanges libres sur les notions de la veille / 70% de cours interactifs alternant théorie et études de cas ou débat / 15% du temps réservé pour le bilan et l'auto-évaluation)

- Les aspects psychologiques dans la participation et l'information liés aux essais cliniques et à l'arrivée des nouveaux traitements
- Repères sur l'accompagnement des personnes malades et de leur entourage dans les essais et traitements : rôle du SR

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés, réflexions collectives, études de cas cliniques, apport d'informations, questions / réponses

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 30 min)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Bien installé dans son fauteuil



À l'AFM-Téléthon, les Référents Parcours de Santé accompagnent les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aident à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie. Ils sont en lien, auprès des familles, avec les réseaux de professionnels pour les soins, la scolarité, la compensation du handicap et la vie sociale. Cette formation leur permettra d'identifier les problématiques liées à l'utilisation du fauteuil roulant, de repérer une installation inadéquate et d'orienter les familles vers les réseaux compétents.



Présentiel
Évry

1.5 jours
(10.5 heures)



Jour 1 : début à 13h00
Jour 2 : fin à 16h30



De 10 à 12 stagiaires



510€ HT par stagiaire

Session : du 17/09 au 18/09/2025

PUBLIC

Externe : Auxiliaires de vie ou aides-soignant.e.s intervenants auprès de malades neuromusculaires en fauteuils roulant électrique

Interne : Référent.e.s Parcours de Santé

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Perrine JOLY, Ergothérapeute conseil à l'AFM-Téléthon

Claire COUTURIER-LOGGER, Référente Parcours de Santé à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Emmanuel MOUSSARD, Technicien à l'AFM-Téléthon

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre la conception et le fonctionnement d'un fauteuil roulant manuel et électrique
- Assurer une vigilance sur l'installation posturale de l'utilisateur et sur l'usage qu'il fait de son fauteuil roulant
- Comprendre l'impact d'une utilisation inadéquate du fauteuil roulant sur la santé de la personne et sur son autonomie au quotidien
- Savoir orienter de façon pertinente les utilisateurs de fauteuil roulant dans le réseau de soin compétent

CONTENU

1er jour (25% de théorie / 65% de mises en situation pratique et jeux d'analyses / 10% du temps réservé pour des séances de questions / réponses)

- Qu'est-ce qu'un fauteuil roulant manuel (FRM) et électrique (FRE) : conception générale et fonctionnement d'un FRM et d'un FRE
- Processus de choix d'un fauteuil roulant
- Rôle du RPS dans ce processus
- Présentation des signes d'appel : Douleur / escarres / troubles du contrôle postural

2ème jour (50% de théorie / 40% d'ateliers pratiques et de démonstrations / 10% du temps réservé au bilan et à l'auto-évaluation)

- Présentation des complications physiologiques d'un mauvais positionnement par pathologie
- Présentation CPM et motifs de consultation. Aides techniques à la posture
- Présentation des différents coussins anti-escarres
- Importance des essais et rôle de chacun des partenaires dans le cadre des acquisitions de matériels

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés, questions-réponses, ateliers de manipulation de fauteuils roulants, vidéos

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 1h)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Compensation du membre supérieur



À l'AFM-Téléthon, les Référents Parcours de Santé accompagnent les malades et leur famille au quotidien et tout au long de l'évolution de la maladie. Ils sont à leurs côtés à chaque nouvelle étape de la maladie pour les soutenir dans leur projet de vie et garantir leur autonomie. Cette formation leur permettra de repérer les besoins liés à la perte de capacité fonctionnelle du membre supérieur et de faciliter l'accès des malades aux aides à la compensation. Cette formation s'inscrit dans le projet de l'AFM-Téléthon de favoriser la mise à disposition des outils de compensation de la perte de fonctions du membre supérieur.



Présentiel
Évry



2 jours
(14 heures)
Jour 1 : début à 9h00
Jour 2 : fin à 16h30



De 10 à 12 stagiaires



Tarif formation intra AFM

Session 1 : du 25/03 au 26/03/2025

Session 2 : du 04/11 au 05/11/2025

PUBLIC

Interne : Référent.e.s Parcours de Santé

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Carine ASENSIO, Chef de Projet Innovation à l'AFM-Téléthon
Marie-Christine BELLOT, Responsable coordination des projets transversaux dans le parcours de soin à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Un ergothérapeute conseil à l'AFM-Téléthon
Un ergothérapeute de consultation pour le membre supérieur
Démonstrateurs d'aides techniques

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement du membre supérieur
- Identifier les signes de la perte de la fonction motrice du membre supérieur chez le malade neuromusculaire
- Connaitre le fonctionnement et le déroulement d'une consultation membre supérieur
- Identifier les rôles et fonctions de chaque acteur du parcours compensation du membre supérieur
- Comprendre les différentes étapes d'accès au dispositif "D'ac membre supérieur"
- Orienter les malades vers les consultations membres supérieurs pilotes
- Comprendre les différents types de financement existants
- Accompagner les malades dans leur parcours jusqu'à l'obtention du dispositif d'assistance

CONTENU

1er jour (Cours interactifs alliant 50% de théorie et 50% de mises en situation ou retours d'expériences dont une partie de travail en sous-groupes)

- La fonction motrice et l'impact de sa perte sur la vie quotidienne
- Présentation d'une consultation pilote pour le membre supérieur
- Les acteurs et les circuits de l'accès à la compensation : consultation, évaluation, prêt, financement

2ème jour (25% du temps réservé à des échanges libres sur les notions abordées la veille / 25% de cours interactif / 40% de démonstrations et tests / 10% du temps réservé au bilan et à l'auto-évaluation)

- Les aides techniques pour la compensation : présentation des différents dispositifs

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours interactifs alliant théorie et pratique, démonstrations et manipulations d'appareils, mises en situation, études de cas

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 1h)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation



La fonction de RPS : les fondamentaux



Cette fonction créée par l'AFM-Téléthon en 1988 dans le cadre de sa mission « Aider », propose d'accompagner les personnes malades et leur entourage dans toutes les étapes de la maladie. Les RPS se positionnent aux côtés de la personne malade et de sa famille pour les aider à cheminer dans la construction de leur projet de vie en favorisant leur autonomie en santé.

Cette formation est articulée autour de la posture professionnelle et des valeurs qui sous-tendent cette fonction. Elle vise à transmettre et partager les savoirs, savoir-faire et savoir-être des Référents Parcours de Santé dans un souci d'harmonisation et d'amélioration continue des pratiques.



Présentiel
Évry

3 jours
(21 heures)



Jour 1 : début à 09h00
Jour 3 : fin à 16h00



De 10 à 15 stagiaires



Tarif formation intra AFM

Session 1 : du 13/05 au 15/05/2025

Session 2 : du 18/11 au 20/11/2025

PUBLIC

Interne : Référent.e.s Parcours de Santé, Directeur.rice.s Régional.e.s, Cadre.s de proximité nouvellement arrivés dans leur fonction

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Angélique VINOLAS, Directrice de Service Régional à l'AFM-Téléthon
Valérie DUMARGNE, Référente Parcours de Santé à l'AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Direct.rices.eurs de Services Régionaux, Référent.e.s Parcours de Santé expérimentés, cadres de l'AFM-TELETHON

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les missions du RPS et ses domaines d'interventions
- Appréhender la posture singulière du RPS dans chacun de ces domaines
- Acquérir un socle de connaissances (dans chaque domaine d'intervention) basé sur un apport théorique et des partages d'expérience
- Repérer et utiliser les outils et ressources à disposition pour exercer la mission

CONTENU

1er jour (15% du temps réservé à un tour de table avec recueil des attentes / 70% de théorie / 15% de travail en sous-groupes)

- Le concept d'accompagnement et la fonction de Référent Parcours de Santé
- Les repères de pratique au service de l'accompagnement
- Le parcours de soin : un accompagnement ancré dans la maladie

2ème jour (10% du temps réservé à des échanges sur les notions présentées la veille / 40% de théorie / 50% d'interactivité sous forme de débat et de mises en situation)

- Le parcours vie quotidienne et compensation : comment j'accompagne une personne à formuler ses besoins et attentes à la MDPH
- L'identification et la mobilisation du réseau : de l'information à la coopération
- Le parcours vie sociale et relationnelle : de quoi s'agit-il, comment j'aborde ce sujet avec la personne

3ème jour (15% du temps réservé à des échanges sur les notions présentées la veille / 60% de théorie avec témoignages / 25% du temps réservé pour une séance de questions-réponses avec auto-évaluation)

- Le parcours vie quotidienne et compensation : comment j'accompagne une personne à acquérir les moyens de compensation dont elle a besoin
- Evaluation du stage (1h30 avec tour de table)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, mises en situation, témoignages, échanges et débats

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 1h)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Législation sociale



À l'AFM-Téléthon, des professionnels de l'accompagnement et des soignants ont pour mission d'accompagner les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aident à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie. Cette formation vise à donner un accompagnement à travers une approche par les droits des malades et des familles, basée sur de l'information, de l'orientation et si besoin le recours à la médiation.



Blended (ou mixte)
À distance + 1 jour à Évry

2 jours
(17 heures)



10h en e-learning
1 journée en présentiel :
09h - 17h



De 10 à 15 stagiaires



Tarif formation intra AFM

Session :
du 01/07 au 11/09 en distanciel
et le 12/09/2025 en présentiel

PUBLIC

Interne : Référent.e.s Parcours de Santé nouvellement arrivé.e.s

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Céline DRILHON, Directrice adjointe des Affaires Publiques Santé et Citoyenneté
à l' AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Equipe de la Direction des affaires publiques
Un.e direct.eur.ice d'un Service Régional

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement des instances (CDAPH et Comex) et identifier les interlocuteurs et les missions des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).
- Connaître les bases de la législation sociale en matière de compensation pour les adultes
- Connaître les bases de la législation sociale en matière de compensation pour les enfants et les dispositifs spécifiques en matière de scolarité
- Maîtriser le cheminement d'une demande (formulaire à compléter, délais, points de vigilance)
- Savoir accompagner un recours et activer les leviers internes (CAC) ou externes (FDC, RAPT, C360, ...) en cas de difficultés
- Réfléchir sur les postures professionnelles, l'utilisation des ressources, les recherches à réaliser et les modalités de sollicitation du service juridique

CONTENU

En e-learning (apprentissage asynchrone : 10h de théorie avec quizz réparties sur 5 semaines)

- Les principales missions et instances de la MDPH
- Le droit à compensation pour les adultes
- Le droit à compensation pour les enfants
- L'instruction des demandes
- Les recours et leviers à activer

En présentiel (1h30 d'échanges libres sur les notions abordées en E-learning + 4h30 d'ateliers en sous-groupes avec mises en situation + 1h d'auto-évaluation)

- Analyse en sous-groupes de trois cas pratiques, sous la supervision de la Direction des Affaires Publiques et d'un Directeur inter-régional de la Direction des Actions Auprès des Familles

METHODES PEDAGOGIQUES

- E-learning asynchrone permettant d'avancer à votre rythme chaque semaine (documentation, fiches pratiques, vidéos, quizz, forum d'échange apprenants/formateurs...)
- Journée en présentiel (échanges, travaux de groupes, études de cas, mises en situation)

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes au début de la journée en présentiel (tour de table de 1h30)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant et en fin de formation
- Satisfaction de la formation

Accueil et gestion des émotions



A l'AFM-Téléthon, les secrétaires des Services Régionaux et les secrétaires des Consultations Spécialisées pour les maladies neuromusculaires accueillent par téléphone et physiquement les malades et leur famille tout au long de l'évolution de la maladie. Ils sont amenés à les écouter depuis le moment de la recherche de diagnostic puis à chaque nouvelle étape de la maladie et dans chaque situation liée aux conséquences de la maladie. Ils doivent faire face aux émotions des malades et des familles en même temps qu'à leurs propres émotions pour accueillir et écouter de façon efficace et professionnelle.

Cette formation les aidera à identifier leurs propres émotions de façon à adopter une juste distance et une attitude appropriée à chaque situation et à chaque moment.



Présentiel
Évry

2 jours
(14 heures)



Jour 1 : début à 09h00
Jour 2 : fin à 16h30



De 10 à 15 stagiaires



Tarif Formation intra AFM

Session : du 25/09 au 26/09/2025

PUBLIC

Interne : Secrétaires des Services Régionaux et des Consultations Spécialisées pour les maladies neuromusculaires, salariés de la ligne écoute familles, bénévoles des Groupes d'Intérêt

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Claire-Cécile MICHON, Psychologue conseil AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Marie-Lise BABONNEAU, Psychologue

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Reconnaître, accueillir et contenir les émotions de l'autre
- Identifier et utiliser ses propres émotions dans le cadre de l'accompagnement proposé aux familles dans le service

CONTENU

1er jour (cours interactifs alternant théorie, mises en pratique et échanges libres)

- Les émotions : l'alphabet des émotions
- Accueillir ses propres émotions : se recentrer, les identifier, identifier le/les besoins sous-jacent, s'observer, se débriefier, mobiliser ses ressources, poser des limites, oser exprimer son ressenti et ses besoins.

2ème jour (cours interactifs alternant théorie, mises en pratique et échanges libres)

- Les émotions de l'autre : les accueillir en face à face, au téléphone, ou en visioconférence, contenir, apaiser, accueillir les émotions fortes : cas de la colère et la tristesse, désamorcer les situations complexes (agressivité, revendication, etc.).
- Zoom sur les situations apportées

METHODES PEDAGOGIQUES

- Atelier de brainstorming, jeux de rôles, mises en pratique, débriefing, études de cas, apports de techniques

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Fin de vie et deuil : accompagner les familles



L'approche de la question de la fin de vie et du deuil est centrale pour les personnes et les entourages concernés par une maladie neuromusculaire. Elle est essentielle pour celles, professionnelles ou bénévoles, qui les accompagnent. Aujourd'hui, il s'agit pour les différents acteurs confrontés à ce « moment de vie » de pouvoir parler et agir « sans renoncer au combat de vaincre la maladie ». Cette formation vise à permettre à ceux qui soutiennent et accompagnent les familles, de se sentir « outillés » face à cette situation, de trouver une juste place pour accueillir, une posture pour écouter, des ressources pour informer et entourer.



Présentiel
Évry

3 jours
(21 heures)



Jour 1 : début à 09h00
Jour 2 : fin à 16h30
Jour 3 : 09h00 à 17h00



De 10 à 15 stagiaires



Tarif Formation intra AFM

Partie 1 : du 05/06 au 06/06/2025

Partie 2 : le 27/06/2025

PUBLIC

Interne : Bénévoles et professionnels investis dans une mission d'accompagnement des familles

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Claire-Cécile MICHON, Psychologue conseil AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

Marie-Lise BABONNEAU, Psychologue
Rémy DUGAS, Bénévole de l'AFM-Téléthon

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les besoins des malades, de leur famille et de leurs proches, confrontés à la fin de vie ou au deuil
- Favoriser l'accompagnement en lien avec les évolutions du contexte médical et le cadre législatif français
- Contribuer aux conditions favorables à un accueil adapté prenant en compte la volonté du malade, le cheminement des familles et de leurs proches

CONTENU

1er jour (Cours interactifs alternant entre 20% de théorie et 80% de mises en situation, brainstorming et témoignages)

- Les différents niveaux de rencontre et d'écoute
- Directives anticipées et Fin de vie : de quoi parle-t-on ?
- Poursuite des échanges et présentation du formulaire sur les directives anticipées
- Retours d'expérience sur l'accompagnement de la fin de vie

2ème jour (10% du temps réservé à des échanges libres sur les notions de la veille / 20% de théorie / 20% de mises en pratique / 50% d'échanges notamment à partir de situations apportées par les participants)

- L'écoute active et l'écoute silencieuse
- Les grandes lignes du deuil
- Accueillir la tristesse, la colère et le silence

3ème jour (85% de mise en commun accès sur la pratique, l'écoute et l'échange / 15% du temps reversé au bilan et à l'auto-évaluation)

- Journée à géométrie variable dont le déroulé sera défini à l'issue des 2 premiers jours de formation en fonction des retours et attentes des stagiaires

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports de repères théoriques et législatifs, échanges de pratique, témoignages, mises en situation

MODALITES D'EVALUATION


- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 1h30)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Dynamique de l'accompagnement : enjeux psychiques et limites



Depuis près de 30 ans, l'AFM-Téléthon accompagne les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aide à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie.



Cette formation, conçue par les experts de l'AFM-Téléthon, permettra aux professionnels en contact avec des maladies neuromusculaires de mieux faire face aux conséquences psychiques de la maladie afin d'adapter leur accompagnement.

 Présentiel
Évry
4 jours
(28 heures)



PARTIE 1 :
Jour 1 : début à 09h30
Jour 2 : fin à 16h30

PARTIE 2 :
Jour 3 : début à 09h30
Jour 4 : fin à 16h30

 De 10 à 15 stagiaires
 Tarif formation intra AFM

Partie 1 : du 20/11 au 21/11/2025
Partie 2 : du 18/12 au 19/12/2025

PUBLIC

Interne : Direct.rices.eurs des Services Régionaux, Référent.e.s Parcours de Santé, Professionnel.le.s des consultations spécialisées et du Pôle Yolaine de Kepper

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Claire-Cécile MICHON, Psychologue Conseil AFM-Téléthon
Bettina BEAUJARD, Psychologue Conseil AFM-Téléthon

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre sa position en tant qu'accompagnant et respecter le rythme du patient
- Identifier les étapes et les enjeux psychiques liés aux maladies neuromusculaires et définir l'accompagnement qui en découle
- Identifier ce qui nous met en difficulté et nos ressources

CONTENU

1er jour : L'accompagnement (Cours interactif alternant 30% de théorie et 70% de mises en situation et brainstorming en sous-groupes)

- Rôle et missions en tant que professionnel
- Défocaliser son point de vue : le point de vue des familles sur votre rôle et vos missions
- Vivre l'accompagnement

2ème jour : Les enjeux psychiques (Cours interactif alternant 30% de théorie et 70% de mises en situation et brainstorming + un temps de débriefing sur les 2 premières journées)

- Identifier les étapes et les enjeux psychiques liés aux maladies neuromusculaires
- Définir l'accompagnement qui en découle

3ème jour : Accompagner les situations (Cours interactif alternant 30% de théorie et 70% de brainstorming et de mises en situation sur des cas proposés par les stagiaires)

- Identifier les situations complexes : difficultés engendrées et ressources à disposition
- Accompagner les situations

4ème jour : Technique de communication et positionnement (Cours interactifs alternant 30% de théorie et 70% de mises en situation et brainstorming + debriefing et bilan de la formation)

- Introduction à la communication non violente
- Situations complexes à la lumière de la communication non violente
- Qu'est-ce qu'être Référent Parcours de Santé ?

METHODES PEDAGOGIQUES

- Brainstorming, témoignages, jeux de rôle, échanges et partages d'expériences,... L'accent est mis sur les méthodes interactives

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation des connaissances et recueil des attentes en début de chaque partie (tour de table)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant et en fin de session
- Satisfaction de la formation



Éducation Thérapeutique du Patient



À l'AFM-Téléthon, les Référents Parcours de Santé accompagnent les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aident à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie. Des patients-experts sont impliqués dans la mise en place d'ateliers thématiques collectifs ou de programmes d'éducation thérapeutique.

Cette formation permet aux professionnels et aux bénévoles de s'inscrire dans ces projets, soit au sein de l'association, soit dans d'autres réseaux institutionnels. L'éducation thérapeutique constitue également un outil supplémentaire pour les pratiques d'accompagnement individuel et collectif.



Présentiel
Évry

6 jours
(42 heures)

PARTIE 1 :

Jour 1 : début à 09h00



Jour 3 : fin à 17h00

PARTIE 2 :

Jour 1 : début à 09h00

Jour 3 : fin à 17h00



De 10 à 15 stagiaires



Tarif Formation intra AFM

PUBLIC

Interne : Direct.rices.eurs de Services Régionaux, Référent.e.s Parcours de Santé, Patient.e.s-expert.e.s.

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

EmPatient, Empowering patients, organisme de formation, conseils, accompagnement et mise en place de programmes d'éducation thérapeutique du patient

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Une expérience de l'accompagnement en santé est nécessaire.

Partie 1 : du 25/11 au 27/11/2025

Partie 2 : du 10/12 au 12/12/2025

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir ou développer les compétences requises pour participer à des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient

- Compétences pédagogiques : diagnostic éducatif, animation de séances individuelles ou collectives, évaluation du programme
- Compétences organisationnelles : implication dans l'équipe projet, tenue du dossier éducatif et recueil d'activités, coordination avec les différents acteurs
- Compétences relationnelles : relation de confiance, techniques d'entretien centrées sur le patient

CONTENU

Ces 6 journées aborderont :

- Les bases de l'Éducation Thérapeutique du Patient et les programmes d'ETP autorisés par les ARS
- L'écoute active et la relation d'aide
- Le diagnostic éducatif
- L'intervention éducative en fonction des stades d'acceptation de la maladie chronique
- Les compétences attendues pour les patients atteints de maladies neuromusculaires
- Education individuelle / Education collective
- L'animation de séances éducatives
- L'organisation de projets d'ETP à l'AFM-Téléthon

METHODES PEDAGOGIQUES

- E-learning, exposés, mises en situation, témoignages et échanges de pratiques, réflexion individuelle et en groupe, débats, auto-évaluations

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau en début de session, acquisition des connaissances durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Formateur Occasionnel



À l'AFM-Téléthon, des salariés sont recrutés tout au long de l'année pour travailler auprès des personnes malades et de leur famille. Certains auront un contact occasionnel à distance d'autres assureront un accompagnement de proximité.

Cette formation vous permettra d'acquérir les outils et méthodes nécessaires pour animer avec succès des formations.



Blended (ou mixte)

Présentiel : Évry

Distanciel : Zoom

3 jours

(21 heures)

PARTIE 1 : (matins en visio)

1ère 1/2 journée : début à 09h00

2ème 1/2 journée : fin à 12h30



PARTIE 2 : (journées en présentiel)

Jour 1 : début à 09h00

Jour 2 : fin à 16h30



De 10 à 12 stagiaires



Tarif formation intra AFM

Partie 1 : du 06/05 au 07/05/2025
(matins en visio)

Partie 2 : du 11/06 au 12/06/2025
(journées en présentiel)

PUBLIC

Interne : Professionnel.le.s de l'AFM-Téléthon impliqués dans la conception et l'animation de séquences de formation

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Les formateurs mobilisés pour dispenser ces formations ont tous suivi une formation de formateur et bénéficient d'une expérience d'un minimum de 10 ans dans le métier concerné par la formation

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Avoir déjà accompagné ou formé des collaborateurs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les missions du formateur occasionnel
- Maîtriser les méthodes et les techniques de préparation et d'animation d'une formation
- Utiliser un outil de réunion à distance (Zoom)
- Savoir relancer, motiver et recadrer
- Apprendre à conclure une séance de formation

CONTENU

Ces 3 jours de formation aborderont les thématiques suivantes :

- Comprendre l'andragogie pour adultes
- Définir les besoins et objectifs de formation
- Différencier les objectifs de formation, pédagogiques et opérationnels
- Elaborer un contenu de formation à partir d'un programme
- Animer la formation (du début à la fin)
- Déterminer quels seront les outils d'évaluation adéquats pour estimer les acquis

METHODES PEDAGOGIQUES

- Prise de contact téléphonique individuelle avant la formation, apports théoriques, ateliers pratiques, discussions, jeux de rôle

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau en début de session, acquisition de connaissances durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Handicap et autres cultures : L'apport de la démarche interculturelle



Depuis près de 30 ans, l'AFM-Téléthon accompagne les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aide à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie.

Cette formation permettra aux professionnels déjà expérimentés et formés sur ces maladies, d'aborder les aspects spécifiquement liés à la différence culturelle afin d'éviter que celle-ci ne vienne parasiter la relation et communication.



Présentiel
Évry

3 jours
(21 heures)



1er jour : début à 9h
3ème jour : fin à 17h



De 10 à 12 stagiaires



Tarif formation intra AFM

Session : du 30/09 au 02/10/2025

PUBLIC

Professionnel de l'accompagnement dans nos Services Régionaux en contact avec un public atteint de maladies génétiques, chroniques, évolutives et potentiellement invalidantes

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Formatrice spécialisée d'APF France Handicap

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les paramètres de l'approche interculturelle et leur application au secteur de la déficience motrice ou mentale
- Repérer les différentes représentations du handicap selon les cultures et les groupes d'appartenance
- Analyser le poids des coutumes, des traditions et des habitudes dans la rencontre avec l'utilisateur et ses environnements affectif et familial
- Ajuster ses pratiques relationnelles et ses modes de communication en fonction de la culture ethnique ou sociale des personnes accompagnées

CONTENU

Module 1 : Approche théorique des différentes cultures

- Les représentations de la personne et de la maladie dans différentes cultures (Maghreb, Afrique, Asie...)
- Les aspects psychosociaux de la santé des migrants
- La place du handicap en fonction des cultures
- Le soin dans les différentes cultures
- Le handicap en situation de migration

Module 2 : La démarche interculturelle

- La gestion de la différence culturelle
- Les rôles et attitudes de chacun dans la rencontre avec une personne handicapée et sa famille
- La prise en compte de son propre ancrage culturel
- La création d'un espace de communication commun autour du handicap

METHODES PEDAGOGIQUES

- La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, des travaux de groupes, des jeux de rôle et des débats

MODALITES D'EVALUATION

- Pendant la formation : plusieurs évaluations seront réalisées sous forme de questionnaires ou d'ateliers afin de permettre de mesurer la progression de chaque participant
- A l'issue de la formation : les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation (en intra une synthèse est transmise au commanditaire)

Migrants et étrangers en France : introduction aux problématiques d'accès aux droits et aux soins



Depuis près de 30 ans, l'AFM-Téléthon accompagne les personnes atteintes de maladies neuromusculaires et leur famille dans leur projet de vie et les aide à faire face à chaque nouvelle étape de l'évolution de la maladie. Cette formation permettra aux professionnels déjà expérimentés et formés sur ces maladies, d'aborder les aspects spécifiquement liés à l'accès aux droits et aux soins des personnes étrangères accompagnées.

Attention : il ne s'agit pas d'une formation globale sur « l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers », ni sur comment obtenir une protection internationale (obtenir le statut de réfugié en France, ou la protection subsidiaire, ou la protection temporaire ou le statut d'apatride), ni les cas de régularisation des sans-papiers (hormis la régularisation pour soins qui sera abordée) ; ni sur les recours contre un refus de séjour et/ou OQTF et autres mesures d'éloignement, ni sur les recours contre les difficultés d'accès aux guichets des préfectures (dématérialisation et dispositif Administration numérique des étrangers en France ANEF).

-  Présentiel
Évry
2 jours
(14 heures)
-  Jour 1 : début à 09h00
Jour 2 : fin à 16h30
-  De 10 à 15 stagiaires
-  Tarif formation intra AFM

Session : du 09/10 au 10/10/2025

PUBLIC

Référent.e.s parcours de santé et autres personnels en lien avec l'accompagnement de patients étrangers en France

PROFIL DU OU DES FORMATEUR(S)

Binôme de formateurs du Comede : Didier MAILLE, Coordinateur du pôle social et juridique et Olivier LEFEBVRE, Coordinateur du pôle médical.

PROFIL DU OU DES INTERVENANT(S)

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les informations de base et les repères indispensables sur le statut juridique des étrangers en France, nécessaires pour une prise en soins et un accompagnement médico-social au sein du système de santé
- Approfondir les bases de la « régularisation pour soins »
- Maîtriser le système français de « protection maladie »: architecture générale du « qui paye quoi ? »
- Comprendre le lien entre séjour légal et protection maladie : quelle protection pour quel statut ? La frontière Assurance maladie VS AME ; La relation entre « accès aux droits » et « accès aux soins » ; La méthodologie pour un bilan des droits à la protection maladie
- Améliorer la coopération entre acteurs.trices du médico-social et les Caisses

CONTENU

1er jour :

Cas pratique introductif : méthodologie d'analyse médico-sociale et juridique d'une situation

Introduction, révisions, remise à niveau sur le droit des étrangers

- Populations, définitions
- Le droit des étrangers en quelques notions clés : « Asile » n'est pas « immigration » / Cartographie et hiérarchie des différents titres et documents de séjour / « Visa » n'est pas « titre de séjour » / La procédure d'asile en quelques idées clés.

La carte de séjour pour soins en quelques idées clés

- Principes généraux de la régularisation pour soins
- La procédure, les acteurs (soignants, préfectures, service médical de l'OFII)
- Les pathologies concernées : critères médico-psychologiques de la régularisation pour soins
- Deux repères essentiels de déontologie médicale

2ème jour :

Protection maladie : qui paye les soins ?

- Accès à une protection maladie : L'architecture du système français de protection maladie : pour en finir avec PUMa et CMU/ Focus AME (aide médicale Etat) et DSUV (dispositif pour les soins urgents et vitaux) / La définition du séjour régulier (la frontière Assurance maladie Vs AME // le passage de l'assurance maladie vers l'AME à la fin du titre de séjour) / Cas pratiques et situations diverses selon les besoins des participant.e.s
- Point sur la MDPH et la prestation AAH
- Articulation avec les dispositifs de soins gratuits dont les PASS et bilan des personnes sans droits

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés, questions, réponses, quizz, cas pratique

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation de niveau et recueil des attentes en début de session (tour de table de 30 min)
- Auto-évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire durant ou en fin de session
- Satisfaction de la formation

Les prix affichés dans les pages programmes de ce catalogue sont des tarifs tous publics. Si vous êtes partenaire ou salarié de l'association, contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé.

De plus, des solutions existent pour financer en partie ou en totalité votre formation :

VOTRE EMPLOYEUR

Votre formation peut être prise en charge par votre employeur qui se doit, dans le cadre du plan de développement des compétences, d'assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, au regard notamment des évolutions technologiques. Pour cela, il doit vous proposer des formations prévues dans le cadre du plan de développement des compétences.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.servicepublic.fr.

LES OPCO

Votre entreprise peut également faire financer votre formation par l'opérateur de compétences (OPCO) dont elle dépend. Le coût de la formation ainsi que les frais annexes peuvent être remboursés à l'entreprise ou pris en charge directement par l'OPCO.

Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre **OPCO de référence** :

- **Opcommerce**, l'opérateur de compétences du commerce
- **ATLAS**, l'opérateur de compétences des services financiers et du conseil
- **Opco Santé**, l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé
- **AFDAS**, l'opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs
- **Uniformation**, l'opérateur de compétences de la cohésion sociale
- **Opca EP**, l'opérateur de compétences des entreprises de proximité
- **AKTO**, l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main d'œuvre
- **OCAPIAT**, l'opérateur de compétences pour la coopération agricole
- **OPCO 2i**, l'opérateur de compétences industrie
- **Constructys**, l'opérateur de compétences de la construction
- **OPCO Mobilités**, l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité

PÔLE EMPLOI

Si vous êtes demandeur d'emploi ou en accompagnement dans le cadre d'une Convention de Reclassement Personnalisé (CRP), d'un Contrat de Transition Professionnelle (CTP) ou d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP), vous pouvez faire appel à l'Aide individuelle à la formation (AIF) pour financer directement votre formation.

Pour cela, vous pouvez solliciter une aide de Pôle emploi directement sur la plate-forme **Mon compte formation** ou demander directement conseil à **votre conseiller pôle emploi**.

LA RÉGION

Votre région peut également financer votre projet de formation professionnelle. La Caisse des dépôts et consignations permet aux conseils régionaux d'accompagner des projets de formation. Le montant des aides financières et les critères de sélection des actifs pouvant bénéficier d'un abondement varient d'une région à l'autre. Après acceptation de votre demande, votre région a la possibilité de faire l'appoint directement sur votre compte personnel de formation.

Toutes les informations pour bénéficier de ce financement sont accessibles sur la plate-forme **Mon compte formation**.



Notre association garde à cœur de rendre accessibles ses formations au plus grand nombre quels que soient les difficultés ou handicaps rencontrés.

Notre expertise historique de la maladie et du handicap moteur nous permet de vous proposer des formations en présentiel dans des locaux adaptés aux fauteuils roulants manuels et électriques ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

En plus de ces dispositions logistiques et techniques, nous entretenons un réseau avec plusieurs partenaires afin de pouvoir vous guider et vous accompagner quel que soit le type de handicap :

L'AGEFIPH

L'association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées a pour mission de favoriser l'emploi des personnes handicapées (trouver un emploi, suivre une formation ...).

Elle propose des aides financières aux centres de formation, aux entreprises de droit privé ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. L'aide à la formation est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap.

Pour en savoir plus : www.agefiph.fr

LE FIPHFP

Le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, est l'équivalent de l'AGEFIPH pour la fonction publique.

Il propose des aides à la formation qui porte notamment sur les frais pédagogiques, sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation.

Pour en savoir plus : www.fiphfp.fr

LA MDPH

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées ont pour mission d'accueillir, informer, accompagner et conseiller des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, vous pourrez retrouver sur leur site web les annuaires départementaux des acteurs du handicap : mdphenligne.cnsa.fr

LE RÉSEAU CAP EMPLOI

Ce réseau correspondant au pôle emploi des Personnes en Situation de Handicap (PSH). Sa mission consiste à promouvoir l'intégration et le maintien dans l'emploi.

Pour en savoir plus : www.cheops-ops.org



Association reconnue d'utilité publique

1, rue de l'Internationale - BP 59
91002 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 33 (0)1 69 47 28 28 - Fax : 33 (0)1 60 77 12 16
Siège social : AFM - Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris cedex 13
www.afm-telethon.fr

Conditions Générales de Vente du Centre de Formation de l'AFM- TÉLÉTHON

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 119.107.921.91 auprès du Préfet d'Ile de France

PREAMBULE

Sauf stipulation contraire, les Conventions de Formation conclues par le Centre de Formation de l'AFM-TÉLÉTHON avec ses Clients (quelle que soit leur nationalité et/ou leur localisation géographique) sont soumis aux présentes conditions générales de vente (tant pour ce qui a trait à leur négociation et à leur conclusion que pour ce qui a trait à leur exécution et à leur résiliation, résolution, caducité, nullité, ou toute autre forme d'extinction). Les présentes conditions générales de Vente ou CGV prévalent sur toutes les autres conditions générales, de vente ou d'achat. Le présent préambule fait partie intégrante des présentes CGV.

L'AFM-TÉLÉTHON peut modifier à tout moment les présentes CGV.

1. DEFINITIONS

Les termes énumérés ci-dessous, lorsqu'ils débutent par une majuscule, ont la signification suivante, étant entendu que les termes au singulier peuvent s'entendre au pluriel et vice-versa.

« **AFM-TÉLÉTHON** » désigne l'Association Française contre les Myopathies, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 mars 1976, numéro de SIRET 77560957100739 dont le siège social est situé 47-83 boulevard de l'hôpital, 75651 PARIS Cedex 13.

« **Centre de Formation de l'AFM-TÉLÉTHON** » « **Centre de Formation** » désigne un organisme de Formation professionnelle de l'AFM-TÉLÉTHON déclaré sous le numéro d'activité 119 107 921 91 et dont le siège social est situé 1, rue de l'Internationale – BP 59 – 910002 Evry-Courcouronnes CEDEX. Service interne de l'AFM-TÉLÉTHON, le Centre de Formation met en place et dispense des Formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

« **Annexes** » désignent tout document additionnel (i.e. bon de commande...) que le Centre de Formation et le Client viendraient à établir entre eux en sus de la Convention de Formation. Le cas échéant, les Annexes sont listées dans la Convention de Formation et en font partie intégrante.

« **Client** » : désigne la personne morale ou physique qui achète la prestation de Formation et qui conclut une

Convention de Formation avec l'AFM-TÉLÉTHON au sens des présentes CGV.

« **Conditions générales de Vente** » ou « **CGV** » désignent les présentes stipulations regroupées dans le présent document intitulé « Conditions générales de Vente du Centre de Formation de l'AFM-TÉLÉTHON ».

« **Convention de Formation** » ou « **Convention** » : désigne l'accord conclu entre l'AFM-TÉLÉTHON et le Client soumis aux présentes CGV et aux stipulations, le cas échéant des Annexes.

« **Formation(s)** » désigne(nt) les Formations inter-entreprises et les Formations intra-entreprises.

« **Formation inter-entreprises** » désigne la Formation du catalogue du Centre de Formation.

« **Formation intra-entreprise** » désigne la Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client.

« **Livrables** » ou « **Prestations** » désignent tout bien corporel ou incorporel, et/ou le résultat de la ou des prestation(s) de Formation réalisé(es) par l'AFM-TÉLÉTHON telles que notamment la fourniture de services (prestations de toutes sortes, intellectuelles ou non) de conseils, de rapports et/ou de présentation et également tout développement, document, manuel, programme fichier informatique, base de données, informations et plus généralement toutes créations techniques, littéraires et/ou artistiques sous quelque forme que ce soit et sur tous types de supports.

« **Parties** » désignent l'AFM-TÉLÉTHON et le Client.

« **RGPD** » désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

« **Stagiaire** » : désigne la personne physique qui bénéficie de la Formation.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

2.1 Inscriptions

A l'exception des salariés de l'AFM-TÉLÉTHON, toute demande d'inscription doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante : centredeFormation@afm-telethon.fr.

Un lien vers le formulaire d'inscription sera alors communiqué par courriel qu'il conviendra de remplir et d'accompagner de tous les documents nécessaires à l'inscription (i.e. bon de commande, attestation de prise en charge...).

Les salarié(e)s de l'AFM-TÉLÉTHON peuvent soumettre leur demande d'inscription par courriel à l'adresse suivante : Formationdrh@afm-telethon.fr.

2.2 Devis

Pour toute Formation, le Centre de Formation peut fournir un devis au Client, qui en fait la demande.

A la réception du devis et, si les termes lui conviennent, le Client retournera un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « *Bon pour accord* » par courriel à l'adresse suivante : centredeFormation@afm-telethon.fr ou par courrier postal à : Centre de Formation, de l'AFM-TÉLÉTHON – 1 rue de l'Internationale – BP 59 – 91002 EVRY-COURCOURONNES CEDEX.

2.3 Convention de Formation

Pour la réalisation de la Formation, une Convention de Formation est conclue entre le Client et l'AFM-TÉLÉTHON avant le début de la Formation concernée.

2.4 Prise en charge

2.4.1. Non prise en charge par un organisme tiers. L'inscription est validée uniquement à la réception :

- De la Convention de Formation signée par les Parties ;
- D'un acompte de trente pour cent (30 %) du prix de la Formation concernée qui doit être versé par le Client au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant le début de la Formation concernée. Etant précisé que le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de dix (10) jours qui court à compter de la signature de la Convention de Formation.

2.4.2. Prise en charge par un organisme tiers. Lorsque la Formation est prise en charge par un organisme tiers (i.e. Opérateurs de compétences (OPCO) ...), il appartient au Client:

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la Formation concernée et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme tiers qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur la Convention de Formation et le cas échéant, sur le bon de commande le nom et l'adresse de l'organisme tiers à facturer.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au Centre de Formation avant le premier jour

de la Formation, les frais de Formation sont intégralement facturés au Client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne à la suite des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client s'acquittera de l'intégralité du prix de la Formation concernée.

2.5 Attestation

A l'issue de la Formation, une attestation de fin de Formation avec grille d'auto-évaluation est remise au Stagiaire.

3. PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

3.1. Prix.

L'AFM-TÉLÉTHON n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 alinéa 4 du 4.a. du Code général des impôts, les prix indiqués au catalogue du Centre de Formation, sur la Convention de Formation et/ou le cas échéant sur le devis sont indiqués en euros net de taxes.

Les montants des Formations concernées couvrent les frais d'ingénierie pédagogique, d'enseignement, d'encadrement des travaux dirigés et/ou pratiques, ainsi que les frais logistiques (accès aux salles, équipements, consommables ...), les frais de fabrication et de reproduction des supports de cours et documentations, les frais de repas pour le déjeuner quand la plage horaire de la Formation s'étend sur la journée.

Les montants précités ne comprennent ni les frais de transport, ni les frais d'hébergement, ni les frais de repas des petits déjeuners et soupers du Stagiaire.

3.2. Facturation et règlement

Le règlement doit être effectué dans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par chèque ou virement à l'ordre de « l'AFM-TÉLÉTHON - Centre de Formation » en rappelant la référence de la facture du Centre de Formation.

3.3. Pénalités et sanctions

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les cinq (5) jours calendaires, le Centre de Formation se réserve la faculté de suspendre pour le Client la Formation en cours et /ou à venir concernée.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

6.1 Annulation à l'initiative du Client

6.1.1. Formalisme. Toute annulation à l'initiative du Client doit faire l'objet d'un écrit envoyé soit par courriel à l'adresse suivante : centredeFormation@afm-telethon.fr ou soit courrier postal à l'adresse suivante : Centre de Formation, AFM-TÉLÉTHON – 1, rue de l'Internationale – BP 59 – 91002 EVRY-COURCOURONNES CEDEX.

6.1.2. Après le délai de rétractation et avant le début de la Formation concernée. Sauf cas de force majeure, lorsque la demande d'annulation est reçue par l'AFM-TÉLÉTHON après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la Formation, l'AFM-TÉLÉTHON retient l'acompte ou la facture s'il n'a pas été perçu, s'il y a lieu.

6.1.3. Après le début de la Formation concernée. Sauf cas de force majeure, une fois la Formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la Formation concernée, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

Lorsque par suite d'un cas de force majeure tel que précisé à l'article 8 des présentes CGV, le Client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la Formation, la Convention de Formation est résiliée de plein droit et les Prestations de Formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue à la Convention de Formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

6.1.4. Indemnités. Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

6.2 Report ou annulation à l'initiative du Centre de Formation

Le Centre de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de Formation si le nombre minimum de Stagiaires n'est pas atteint et ce, jusqu'à dix (10) jours ouvrables avant le début de la Formation concernée, sans dédommagement ni pénalité pour le Client.

En cas d'annulation à l'initiative du Centre de Formation : les sommes déjà versées par le Client, lui sont remboursées.

En cas de report à l'initiative du Centre de Formation, le Centre de Formation propose au Client de nouvelles dates:

- si le Client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de Formation ;
- si le Client les refuse, ces sommes lui sont remboursées et la Convention de Formation est résiliée.

En cas de cessation anticipée de la Formation par le Centre de Formation pour un motif indépendant de sa volonté, la Convention de Formation est résiliée de plein droit et les Prestations de Formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue à la Convention de Formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report d'une Formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

5. RESPONSABILITE

Toute inscription à une Formation implique le respect par le Stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et notamment les mesures d'hygiène et de sécurité

Le Centre de Formation ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels du Stagiaire.

Il appartient au Client de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa Formation.

Le Centre de Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les Cours et Tribunaux français et précisé à l'article 8 des présentes CGV, notamment au titre de l'épidémie de COVID.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle et notamment, les droits de reproduction, représentation et d'adaptation, des Livrables et des Prestations élaborés dans le cadre de la Formation notamment par les formateurs et/ou intervenants pour le compte de l'AFM-TÉLÉTHON dans le cadre des présentes, restent la propriété exclusive de l'AFM-TÉLÉTHON pour le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur, conformément aux législations

tant française qu'étrangères et d'après les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

La conclusion de la Convention de Formation n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle.

Aussi, toute reproduction, partielle ou totale des Livrables et/ou des Prestations requière l'accord préalable exprès de l'AFM-TÉLÉTHON

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents notamment en vue de l'organisation ou de l'animation de Formations.

Le Client s'engage à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des Livrables et/ou des Prestations.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'AFM-TÉLÉTHON est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement notamment du code de la propriété intellectuelle.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client au Centre de Formation, en qualité de responsable de traitement, sont utilisées pour le traitement de l'inscription et la gestion des Formations suivies ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales, dans le respect des réglementations sur la protection des données en vigueur, et notamment le règlement UE 2016/679 (RGPD).

Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation et de portabilité de ces données personnelles le concernant.

Pour toute demande d'exercice des droits, il convient de contacter directement le Centre de Formation par courriel à l'adresse suivante : centredeFormation@afm-telethon.fr.

Pour toutes autres questions concernant la protection des données personnelles, il convient de contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'AFM-TÉLÉTHON par courriel à l'adresse suivante : dpo@afm-telethon.fr.

Il est aussi possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

8. FORCE MAJEURE

Tout évènement extérieur aux Parties résultant d'une circonstance imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution de la Convention de Formation par les Parties, constituera un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation. La Partie invoquant un cas de force majeure devra prévenir l'autre Partie par tout moyen et dans les plus brefs délais. En pareil cas, les Parties pourront suspendre l'exécution de leurs obligations, sans engager leur responsabilité. Chacune des Parties devra également prévenir l'autre Partie de la fin de la force majeure.

Si l'évènement constitutif d'un cas de force majeure persiste pendant plus de quinze (15) jours, les Parties se rapprocheront au plus tôt, afin de déterminer les solutions appropriées.

Si l'évènement précité persiste et fait définitivement obstacle à l'exécution de la Convention de Formation, celle-ci sera frappée de plein droit de caducité sans versement d'une quelconque indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

9. NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Pendant la durée de la Convention de Formation et l'année suivant son expiration, quelle qu'en soit la cause, chaque Partie s'oblige à ne faire, directement ou indirectement, sauf accord écrit de l'autre Partie, aucune offre d'emploi aux collaborateurs de cette dernière impliqués dans l'exécution de la Convention de Formation, même si la sollicitation initiale était formulée par le collaborateur lui-même. Tout non-respect de cette clause par l'une des Parties l'engage à dédommager l'autre Partie de plein droit et sans intervention des tribunaux par une indemnité égale à douze (12) mois de rémunération brute du ou des collaborateur(s) concerné(s).

10. CESSIION/SOUS-TRAITANCE

Le Client ne peut pas céder tout ou partie de la Convention de Formation, sauf accord préalable écrit de l'AFM- TÉLÉTHON.

11. INDÉPENDANCE DES PARTIES

Les Parties conviennent d'agir au titre de la Convention de Formation en Parties indépendantes. En conséquence la Convention de Formation ne peut en aucun cas être considérée comme un acte constitutif de personne morale ou d'une entité juridique quelconque. Les Parties déclarent que toute forme d'« affectio societatis » est formellement exclue.

12. DIVERS

12.1. Avenant Toute modification de la Convention de Formation ne peut intervenir que par voie d'avenant écrit signé par les Parties.

12.2. Election de domicile. Les Parties élisent respectivement domicile au lieu de leur siège social, ou de leur domicile s'agissant d'une personne physique.

12.3. Notification. Toutes les notifications devant être faites dans le cadre de la Convention de Formation s'effectueront par écrit (courrier postal, télécopie ou courrier électronique) aux adresses respectivement indiquées dans la Convention de Formation.

12.4. Non-renonciation. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une stipulation quelconque de la Convention de Formation ou ne relève pas son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

12.5. Autonomie des stipulations contractuelles. Chacun des articles de la Convention de Formation n'a pas un caractère déterminant et la nullité de l'un ou de plusieurs d'entre eux n'entraînera pas la nullité de la Convention de Formation ni n'affectera l'application des autres stipulations.

12.6. Modification dans la situation du Client. Le Client informe le Centre de Formation de toute modification substantielle affectant la répartition de son capital social, la composition de ses organes de représentation et/ou de contrôle, sa forme juridique et/ou sa structure financière. Le Client informe le Centre de Formation de toute décision judiciaire ou administrative importante le concernant, et notamment de tout jugement ouvrant ou modifiant une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ou toute autre procédure similaire. Les informations dues par le Client au Centre de Formation au titre du présent article lui sont notifiées dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de l'avènement de l'évènement considéré.

12.7. Porte-fort. Le Client se porte-fort au sens de l'article 1204 du Code civil du respect scrupuleux des stipulations de la Convention de Formation par ses employés et Stagiaires (et par ceux de ses éventuels sous-traitants et/ou de tout tiers qui interviendrait dans le cadre de la Convention de Formation) à quelque titre que ce soit.

13. RESOLUTION POUR MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS

La Convention de Formation peut être résolue de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs de ses obligations.

La résolution pour manquement aux obligations devient effective un (1) mois après l'envoi par la Partie lésée d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la mise en demeure, à moins que dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résolution ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations dont elle est débitrice à la date de prise d'effet de la résolution et ce, sans préjudice des actions en réparation des dommages éventuellement subis par la Partie lésée du fait de la résolution anticipée.

14. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Convention de Formation est régie par le droit français.

En cas de contestation portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les Parties s'engagent à rechercher en priorité et de bonne foi une solution de règlement amiable.

A défaut d'accord entre les Parties, tout litige quel qu'en soit le fondement (contractuel ou délictuel) sera porté devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris nonobstant toute disposition contraire des conditions générales de vente du Prestataire ou de l'un quelconque de ses documents commerciaux (confirmation de commande, bons de livraison, factures, etc.) Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.